



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 27 SEP. 2011

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public et
fermeture du parc du château à l'occasion de
l'exposition annuelle des véhicules anciens et de
l'organisation d'une bourse.

N° Départ : 884/2011/107/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-3 et L. 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 26, R. 26-1, R. 27, R. 44 et R. 227 du Code de la route,

Vu la demande faites par le 2CV Club Varois

Considérant qu'en raison de l'importance de la manifestation organisée au château, il convient de règlementer l'occupation du domaine public,

Considérant que l'entrée de cette manifestation est payante, il convient de fermer le parc du château à toute personne ne se rendant pas à la manifestation,

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé dans le parc du château le samedi 1 et dimanche 2 octobre 2011 à l'occasion de la manifestation faisant l'objet du présent arrêté.

Article 2 : Le parc du château sera fermé le samedi 1 et dimanche 2 octobre 2011.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les différentes entrées du parc. La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

